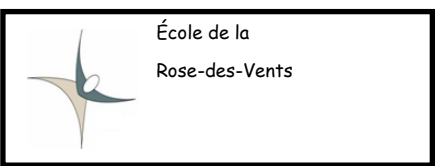


Le conseil d'établissement évaluera annuellement les résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

La collaboration entre l'école et les parents est un facteur de protection essentiel à la réussite de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Ligne dénonciation	Par téléphone: Boîte vocale de l'école Par courriel: rosedesvents@csdraveurs.qc.ca
Personnes responsables du dossier à l'école	Direction et technicienne en éducation spécialisée
Ligne info-social	811
Ligne Parents	1-800-361-5085 www.ligneparents.com
www.moijagis.com	Ressources pour les parents d'enfant victime, témoin et/ou auteur de violence et/ou d'intimidation
Service de police MRC des Collines	819-459-9911
CISSSO	819-966-6000
Tel-Aide	819-775-3223
Tel-jeunes	1-800-263-2266
Espace Outaouais	819-771-1546 espaceoutaouais@videotron.ca



Notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école 2020-2021

Document explicatif à l'intention des parents

Dans le but de favoriser un environnement sain et sécuritaire l'école de la Rose-des-Vents s'est dotée d'un protocole pour la lutte contre la violence et l'intimidation. Cette démarche s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la convention de partenariat, de gestion et de réussite éducative de la Commission scolaire des Draveurs.

L'école de la Rose-des-Vents se veut un milieu de vie exempt de violence où l'on privilégie le respect sous toutes ses formes ainsi que nos valeurs: bienveillance, engagement et ouverture. Nous croyons fermement, à l'école de la Rose-des-Vents, qu'en faisant la promotion des conduites pacifiques, nous permettons à nos élèves de devenir des adultes qui contribueront positivement à la vie en société.

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le *cyberespace*, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** ET de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

INTIMIDATION



Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **INTENTIONNELLEMENT** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE



VIOLENCE OU INTIMIDATION ≠ conflit ou chicane

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prennent fin dans un délai raisonnable.

Portrait de situation	Ce que fait l'école pour prévenir	Comment l'école et les parents peuvent	Comment vous pouvez dénoncer?
Nous avons déclaré en 2018-2019, 10 situations impliquant de la violence ou de l'intimidation. En 2019-2020, nous avons déclaré 18 situations impliquant de la violence ou de l'intimidation.	-Ateliers offerts aux classes; d'estime de soi, sur la non violence et à l'intimidation -Activités de sensibilisation -Acti-leader -Affiches sur l'intimidation - Implication des élèves dans le bénévolat -Activités parascolaires	-En prenant connaissance des règles de vie de l'école; -En discutant avec votre enfant; -En favorisant la communication entre l'école et les parents;	-Les élèves sont sensibilisés au fait qu'ils peuvent parler à des adultes en toute confidentialité; -Les intervenants, les parents et les élèves sont conscientisés à l'importance de la confidentialité; -La dénonciation peut aussi se faire en communiquant avec l'école.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

Au moment où un acte est constaté

- Collecte d'informations
- Informar la direction et les intervenants des élèves impliqués
- Assurer la sécurité des élèves impliqués

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec les personnes concernées
 - Communiquer avec les parents
 - Rassurer la victime de notre support et notre protection
 - Rencontre avec l'élève ayant posé un geste
- En tout temps, la situation est analysée selon la gravité et la démarche est adaptée aux besoins

Sanctions possibles

- Réflexion sur l'intimidation et ou sur la violence
 - Gestes réparateurs
 - Suspension interne
 - Rencontre avec les parents
 - Atelier au centre d'aide
 - Références à une personne ressource
- Il y aura une gradation dans les sanctions possibles selon la récurrence.
- Suspension externe (retour de l'élève avec les parents)

Suivi

- Consignation des actions posées
- Rencontres sporadiques avec les personnes concernées pour s'assurer que tout va bien
- Communication aux parents
- Suivi à long terme selon les besoins